

La grille de l'eco-pastille

www.eco-sapiens.com

Le dispositif de bonus-malus sur les voitures en fonction de leurs émissions de CO2 est-il à la hauteur des attentes du Grenelle ?

Ce système de prime et de pénalité entrera en vigueur le 1er Janvier 2008

bonus	émission de carbone au kilomètre
- 5000 €	moins de 60 g CO2/km
- 1000 €	moins de 100g CO2/km
- 700 €	entre 101 et 120g CO2/km
- 200 €	entre 121 et 130 g CO2/km
- 300 €	mise au rebut d'un véhicule ancien de plus de 15 ans

malus	émission de carbone au kilomètre
0 €	entre 131 et 160 g CO2/km (45 % des acquisitions nouvelles en 2006)
+ 200 €	entre 161 et 165 g CO2/km
+ 750 €	entre 166 et 200 g CO2/km
+ 1600 €	entre 201 et 250 g CO2/km
+ 2600 €	au-delà de 250 g CO2/km

Cette mesure reste critiquée par les organisations environnementales qui regrettent que cette pénalité soit ponctuelle et non annuelle.

Par ailleurs, quand on sait que les constructeurs automobiles européens ont en moyenne gagné un

demi-gramme de CO